

Les deux fronts de la lutte contre l'extrême droite

Azzedine Hajji

Avec près de 18 % des suffrages au sein de l'électorat flamand (11,95 % au niveau fédéral), le score du Vlaams Belang (VB) aux élections du 26 mai dernier a effectué un bond important, le plaçant ainsi comme deuxième parti flamand (derrière la N-VA) et troisième au niveau fédéral (derrière le PS). Ces résultats, plus qu'inquiétants, ne sont pourtant pas les plus élevés que la formation d'extrême droite ait engrangés au cours de son histoire. Au niveau fédéral, une proportion relativement proche (2003 : 11,59 %) et même légèrement supérieure (2007 : 11,99 %) de la population lui avait accordé ses suffrages par le passé. Et c'est aux élections régionales de 2004 qu'il a enregistré son meilleur résultat historique (plus de 24 %), largement au-dessus de celui du 26 mai dernier (18,5 %), talonnant le cartel CD&V/N-VA (26 %) alors arrivé premier.

Si les résultats du Vlaams Belang/Blok ont souvent fait l'objet d'une attention particulière, l'émoi suscité à l'occasion des dernières élections ne peut s'expliquer uniquement par ses seules performances individuelles. Il semblerait que la conjugaison de ce résultat et de l'arrivée en première place de la

N-VA représente les éléments d'une configuration inédite au sein du monde politique belge. La polémique suscitée autour de la légitimité de l'invitation du VB par le roi Philippe — inédite depuis celle en 1936 de Léon Degrelle, leader du mouvement fasciste Rex, par le roi Léopold III¹ — est un indice révélateur. En effet, si le VB n'avait pas été invité par le souverain lors des scrutins précédents malgré des résultats comparables, à présent ce sont deux formations nationalistes qui sont arrivées en tête en rassemblant ensemble plus de 45 % de l'électorat du nord du pays. Or la N-VA n'adopte pas de cordon sanitaire à l'encontre du VB qu'elle a considéré très sérieusement comme un partenaire potentiel au moment de la formation du gouvernement flamand, et avec qui elle a multiplié les ententes à la Chambre sur une série d'enjeux². Pour autant, en invitant Tom Van Grieken, le président du VB, le roi Philippe n'a-t-il fait que constater, en toute neutralité, cette

1 | Il est à signaler par ailleurs qu'à la suite des élections législatives de 1978, le roi Baudouin avait invité Karel Dillen, seul élu de la liste Vlaams Blok (1,37 % des voix à la Chambre) dont il est un des fondateurs historiques. Ce dernier avait cependant décliné l'invitation.

2 | Demonty B., « N-VA – Vlaams Belang, le nouvel axe qui inquiète à la Chambre », *Le Soir*, 16 juillet 2019, <https://bit.ly/2LQcNpi>.

nouvelle configuration politique ? On peut en douter car, comme l'indique Christian Behrendt, il était impossible dans une telle situation d'adopter une position neutre : soit le VB était convié, soit il ne l'était pas, et dans les deux cas cela aurait envoyé un message politique et suscité des réactions³.

Mais quel est ce message royal au juste ? Pour de nombreux·ses commentateur·rice·s, la décision prise par le roi de recevoir le VB témoigne de la prise en compte du signal envoyé par plus de 800 000 électeur·rice·s qui ont voté en faveur de ce parti. Mais de quel signal parle-t-on ? S'il est très difficile d'agglomérer les motifs sous-jacents au vote tant ils peuvent être divers et contradictoires, les messages portés par le VB sont en revanche plus explicites. De quel signal faudrait-il donc tenir compte ? L'instauration de discriminations entre les citoyen·ne·s en fonction de leur origine nationale ou de leur conviction religieuse ? L'enfermement des demandeur·se·s d'asile ? L'interdiction du droit à l'IVG ? Etc. Peut-on raisonnablement se contenter de « prendre acte » de positionnements qui constituent un coup de canif en bonne et due forme à l'encontre de droits humains élémentaires ? On pourrait rétorquer que la position du roi était très délicate, qu'un refus de recevoir le VB aurait été interprété comme un affront adressé à toute la Flandre et aurait entraîné une crise politique majeure. On peut néanmoins déplorer, sur le plan des principes, qu'une telle attitude implique le renoncement à se battre pour des valeurs qui sont censées fonder le caractère démocratique de notre société. Mais y compris d'un point de vue pragmatique, il aurait été possible d'agir autrement. L'invitation du président du VB

aurait pu être accompagnée d'une communication, quelle qu'en soit la forme, qui aurait rappelé que l'égalité entre tou·te·s les citoyen·ne·s est une valeur intangible et inaliénable de nos sociétés démocratiques, indépendamment de leurs conjonctures électorales. Et quand bien même aurait-on voulu éviter que le roi n'ait à se justifier (n'aurait-il donc de compte à rendre à personne ?), une telle déclaration aurait très bien pu se tenir en dehors des consultations royales, dans le cadre du discours de la fête nationale, par exemple. Il n'en a rien été. Craignant la victimisation⁴ de l'extrême droite pour éviter, dit-on, de la renforcer, on a contribué encore un peu plus à la banalisation des idées qu'elle défend.

La lutte active contre l'extrême droite ne la renforce pas, la passivité oui

Il faut tout de même reconnaître que cette question est un des grands dilemmes qui traversent la lutte contre l'extrême droite. La lutte active qu'on lui oppose ne serait-elle pas de nature à susciter encore plus de sympathie à son égard auprès de personnes qui la pensent victime du système ? Il convient néanmoins de rappeler qu'il ne s'agit en aucun cas d'attenter à la dignité des représentant·e·s de l'extrême droite ni de les priver de leurs droits fondamentaux. Parler de « victimisation » est excessif. On ne lutte pas en faveur d'une société plus démocratique avec des moyens non démocratiques. En revanche, il s'agit bien de limiter le périmètre de diffusion des opinions d'extrême droite. Cette restriction peut sembler inacceptable au regard du droit à la liberté d'expression, mais elle repose sur une condition *sine qua non* préalable à toute expression politique dans l'espace public puisqu'elle s'adresse par définition à l'ensemble du corps

3|Counasse X., « Le Roi a reçu le Vlaams Belang: le cordon sanitaire a été respecté », *Le Soir*, 30 mai 2019, <https://bit.ly/2YcwOgn>.

4|Il ne s'agirait pourtant en aucun cas de priver le VB d'un de ses droits politiques garantis par la Constitution et les engagements internationaux de la Belgique.

politique — à tou-te-s les citoyen-ne-s donc⁵ —, elle présuppose de considérer tou-te-s ceux et celles qui le composent en tant qu'égaux-ales. Quand certains partis font reposer l'essentiel de leur message politique sur le refus de considérer d'égal-e à égal-e tous les membres du corps politique, notamment en leur déniaient certains droits fondamentaux, il peut être légitime de refuser en retour et par réaction de participer à un dialogue public censé s'adresser à tou-te-s sans qu'un minimum de respect mutuel ne soit rencontré. Le principe d'égalité et de non-discrimination est un des piliers sur lesquels repose le caractère véritablement démocratique de notre société. Il mérite à ce titre un puissant engagement à le promouvoir. Or, la passivité à l'encontre de l'extrême droite, en tablant sur l'espoir un peu fou que le soufflé retombe de lui-même, relativise par ricochet l'importance du principe d'égalité. Une telle dynamique est pourtant le véritable ressort d'un vote durable en faveur de l'extrême droite car il renforce la conviction de celles et ceux qui n'y souscrivent pas et emporte celle des indécis.

Or les éléments qui confirment la vision inégalitaire de la société défendue par le VB ne manquent pas. Dans son programme, le parti souhaite, entre autres, que les employeur-se-s et les propriétaires aient la liberté de discriminer sans être poursuivi-e-s les candidat-e-s qui se présentent pour un emploi ou un logement (p. 14) ; il souhaite également que les conditions d'accès au regroupement familial soient durcies pour les bénéficiaires de l'asile politique (p. 27) ; il prône le retrait (uniquement pour cette

religion) de la reconnaissance officielle de l'islam par l'État belge (p. 33) ; le parti a déposé à plusieurs reprises une proposition de loi en faveur de l'interdiction généralisée de l'interruption volontaire de grossesse⁶ ; etc. Les agissements de membres éminents de ce parti ne sont pas en reste, comme la tête de liste fédérale dans le Brabant flamand Dries Van Langenhove dont un reportage à la VRT a dévoilé les pratiques néofascistes au sein du groupe Schield & Vrienden qu'il dirige⁷ ; ou encore comme Filip Dewinter, l'emblématique ancien président, qui n'a pas hésité à coller des affiches en arabe sur la devanture d'un bar à Anvers avant d'attirer les caméras de télévision et de dénoncer ainsi « l'islamisation » de la société⁸.

Et pourtant, le cordon sanitaire n'a jamais été autant fragilisé qu'en ce moment. Selon un sondage réalisé pour des médias flamands, 65 % de la population flamande pense que le cordon sanitaire à l'égard du VB doit pouvoir être rompu⁹. Par ailleurs, les accointances entre la N-VA et le VB sont de plus en plus explicites et visibles. La réaction, filmée par la télévision flamande, de Theo Francken lors de l'annonce de certains résultats électoraux ne trompe pas : à un Bart De Wever préoccupé par le repli de son parti et la percée du VB, il lui rétorque un enthousiaste « Samen een meerderheid ! » (« Ensemble une majorité ! »)¹⁰. Du reste,

6 | Lausberg S., « Vlaams Belang : les loups sont entrés dans nos vies », 30 mai 2019, disponible sur le site du Conseil des femmes francophones de Belgique : <https://bit.ly/2Y0w416>.

7 | Le reportage de l'émission télévisée Pano est accessible sur le site de la VRT, <https://bit.ly/2Yo3sf6>.

8 | Monet C., « Un complot des francophones, un parti qui critique des affiches en arabe qu'il a collées lui-même : le point sur la campagne en Flandre », RTL Info, 24 mai 2019, <https://bit.ly/3116K4G>.

9 | « Un grand nombre de Flamands se prononcent en faveur de la disparition du cordon sanitaire », dépêche Belga, 28 mai 2019, <https://bit.ly/2SZ9f9f>.

10 | Warland M., « Vlaams Belang et N-VA : "Je t'aime (moi non plus)" », RTBF Info, 31 mai 2019, <https://bit.ly/2K8ND2O>.

5 | Il y a tout de même une limite à ce raisonnement qui tient au fait que, en réalité, les individus détenteur-ric-e-s de la nationalité belge ne sont pas les seul-e-s individus vivant sur le territoire. Quid alors des « étranger-ère-s » qui n'ont qu'un permis de séjour et des personnes « en séjour illégal » ? Au nom de quel droit fondamental peut-on légitimer le traitement différencié dont ils font l'objet ?

la longue période de négociations entre les deux partis pour tenter de former une majorité à la Région flamande montre que le cordon sanitaire ne tient plus qu'à un fil. De l'aveu même de Bart De Wever, c'est uniquement le refus des autres partis de s'associer à l'extrême droite qui l'a forcé à abandonner une alliance à qui il ne manquait que quelques sièges pour obtenir une majorité. Rien d'étonnant à cela dans la mesure où nombre de déclarations et de mesures prises par des responsables N-VA reflètent le partage de plusieurs idées communes en matière d'immigration, « d'intégration », etc.¹¹ Et bien que le VB ait été finalement exclu d'une majorité en Flandre, le contenu de la note de départ rédigée par la N-VA¹² afin de commencer les négociations en vue de la formation du gouvernement flamand révèle de forts accents identitaires et nationalistes que n'aurait pas renié le partenaire déchu : c'est qu'il s'agit d'envoyer un signal (encore un) à l'électorat du VB...

Cordon sanitaire à la porosité sélective

Le dévoiement qui semble à première vue se restreindre à la seule N-VA pourrait très bien s'appliquer en réalité à un spectre politique plus large. Car la note de départ en question a bien été approuvée par l'Open-VLD et le CD&V comme base de négociations ; un peu comme si ces deux partis (mais gageons qu'ils n'auraient pas été les seuls à réagir ainsi si une alliance alternative s'était présentée) craignaient davantage le VB (et accessoirement la N-VA) pour la menace d'accaparement de leur électorat, plutôt que pour ses idées nau-séabondes qu'ils sont visiblement prêts à endosser, avec toutes les nuances qu'ils ne manqueront pas « d'exiger »

évidemment¹³. Cette conception très sélective du cordon sanitaire, qui filtre les représentants de l'extrême droite, mais bien peu les idées qu'ils expriment, ne date pas d'hier. Comme le rappelait l'ancien président de la Ligue des droits humains en 2015 dans nos colonnes, « une partie de ce sinistre programme [le programme en septante points du VB élaboré dans les années 1990], qui faisait hurler n'importe quel démocrate à l'époque, a été accompli, au fil du temps, par les partis démocratiques. Quant aux idées qui n'ont pas — jusqu'à présent — été concrétisées, une partie d'entre elles ne sont plus du tout taboues.¹⁴ » Et de citer pêle-mêle, la création d'un secrétariat d'État à l'Immigration, la création de centres fermés pour enfermer des demandeur·se·s d'asile ; l'établissement d'une liste de pays non surs, seuls éligibles pour le droit d'asile ; l'attribution (en Flandre) de logements sociaux conditionnée à des critères linguistiques ; la conclusion d'accords bilatéraux avec les pays de provenance des immigré·e·s pour faciliter leur expulsion ; le durcissement de l'obtention de la nationalité, etc.

Cette évolution générale depuis les années 1990 dans le sens d'un durcissement du discours et des décisions politiques à l'encontre des immigré·e·s et de tou·te·s ceux et celles perçu·e·s comme étranger·ère·s pourrait être le signe que les idées de l'extrême droite se sont répandues au sein d'une large frange de la société. Mais cette thèse, si souvent répétée, lui prête peut-être un pouvoir d'influence qu'elle ne possède

13| Wouter Beke, président du CD&V, a déclaré à ce propos : « J'avais déjà écrit des textes en 1996 sur l'importance des normes et des valeurs, de la langue, du respect de la Constitution. Mais nous aurons un débat sur la manière de l'inscrire. La note n'est pas à prendre ou à laisser », voir dépêche Belga du 17 août 2019, <https://bit.ly/2NqlqBM>.

14| Deswaef A., « 2014, l'année où les droits ont craqué », *La Revue nouvelle*, n° 2, 2015, <https://bit.ly/2Zy0UB>.

11| Hajji A., « L'effet Francken », *La Revue nouvelle*, 2018, n° 1, p. 6-10, <https://bit.ly/2Z0GeuR>.

12| Note disponible sur le site de la N-VA : <https://bit.ly/2N8ivSR>.

pas en réalité. Et si le succès grandissant de ces idées ces dernières années s'expliquait davantage par l'appui qu'elles peuvent trouver au sein même des discours publics ordinaires ? Et si le sens commun n'avait pas attendu le succès de l'extrême droite pour être imprégné d'idées discriminatoires et inégalitaires ? On peut penser à ce dirigeant socialiste d'une commune bruxelloise qui déplorait déjà à la fin des années 1980 « Comment ne pas s'inquiéter [...] des menaces d'une immigration incontrôlée et de l'intolérance de certains milieux religieux musulmans [...] »¹⁵ ; ou à ce dirigeant libéral au début des années 2000 affirmant l'échec de l'intégration et renvoyant dos à dos la frustration des « communautés étrangères » qui ne se sentent pas bien dans notre société et celle des « Belges de souche » qui ne se sentent plus chez eux-elles¹⁶. Ce positionnement de certains acteurs politiques pourrait être condensé par l'aphorisme lapidaire d'un ancien Premier ministre socialiste français qui déclarait que l'extrême droite pose les bonnes questions, mais leur donne de mauvaises réponses¹⁷. Par ailleurs, il dénote en creux un autre stéréotype, lui aussi très tenace : certaines franges de la population seraient indécrottablement racistes, comme une nature qui leur serait attachée et qu'il serait impossible de déconstruire. Un peu comme si le racisme était un phénomène naturel, inexplicable par des mécanismes sociaux, économiques et historiques sur lesquels ces acteurs politiques ont peut-être justement — est-ce là la raison de leur cécité ? — une certaine prise.

Agiter de la sorte, par opportunisme électoral, l'extrême droite comme un épouvantail sans déconstruire les fondements de son discours, puisés au sein même du sens commun, ne constitue qu'une stratégie de fuite en avant qui ne mènera à terme qu'à une surenchère généralisée dans les discours racistes.

Sans même compter les idées qu'il promeut, ce processus fragilise d'ores et déjà la marginalisation de l'extrême droite en tant que telle qui semble aujourd'hui de moins en moins acquise. Car si ces idées se retrouvent également dans les discours des partis « démocratiques » et si elles puisent leur inspiration dans le sens commun, pour quelles raisons l'extrême droite serait-elle alors la seule à être mise au ban ? Au nord du pays ce processus semble déjà bien avancé, le cynisme des partenaires de la future majorité flamande l'illustre bien, le cordon sanitaire médiatique n'y étant en outre pas appliqué. La partie francophone semble quant à elle relativement épargnée pour le moment, du fait notamment d'un cordon sanitaire médiatique toujours d'application¹⁸ et d'un secteur associatif en alerte, à l'instar de la constitution de la coalition « Stand-up »¹⁹ lors des dernières élections. L'absence d'une extrême droite structurée ne signifie pas pour autant l'absence d'opinions ou de pratiques discriminatoires dans les discours publics et les usages privés, de sorte que la mobilisation doit continuer afin de promouvoir une société égalitaire (dans les faits et pas seulement dans les intentions) et résister à des dynamiques mortifères qui remportent des succès grandissants à travers le monde.

15 | « Charles Picqué : “J’assume ce tract. Et je n’ai jamais stigmatisé” », Sudinfo, 6 mai 2013, <https://bit.ly/2MsEegt>.

16 | Hovine A., « Ducarme provoque un ramdam politique », *La Libre Belgique*, 15 octobre 2002, <https://bit.ly/2MyraxK>.

17 | Champion B. et Mincke C., « Le FN pose-t-il les bonnes questions ? », *La Revue nouvelle*, 2015, n° 5, p. 2-5, <https://bit.ly/1RYXmBL>.

18 | Falcinelli S. et Denis T., « PTB et Vlaams Belang sur nos antennes : un cordon sanitaire élastique ? », RTBF Info, <https://bit.ly/2YArfaB>.

19 | <https://bit.ly/2k1v2M6>.